

Recherche surfacique de plomb avant travaux de mise en conformité

Version: V01

Numéro de dossier: VDPRS2_20230301_CTPP_14

Norme employée : AFNOR NF X46-032

Date du repérage : 09/03/2023 08 h 00 Heure d'arrivée : Date émission: 16/03/2023

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage. Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

CRYPTE ARCHEOLOGIQUE

1 Place du Parvis de Notre Dame **75004 PARIS 4EME ARRONDISSEMENT**

Propriétaire

Nom: **Etablissement Public Paris Musées**

27, rue des Petites-Ecuries Adresse:

75010 PARIS 10EME ARRONDISSEMENT

Référence cadastrale : Non communiquée

Périmètre de repérage :

Circulation musée et locaux sociaux.

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (Sur déclaration de l'intéressé) :

Autre

Nom: **Etablissement Public Paris Musées**

Adresse: 27, rue des Petites-Ecuries

75010 PARIS 10EME ARRONDISSEMENT

Organisme chargé de la mission

Nom: **AED Groupe**

Adresse: 4, avenue Graham Bell

33700 MERIGNAC

Numéro SIRET: 840 795 348 00019

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police et date de validité : 7627751904 / 01/07/2023

Opérateur(s) et signataire(s)

NOM Prénom	Organisme certification	Détail de la certification	Signature
CHERCHALI Mehdi	I.Cert	Obtention: 04/08/2021 Échéance: 03/08/2028 N° de certification: CPDI4052	



A. Renseignements complémentaires concernant la mission

A.1. Le laboratoire d'analyse

Nom du laboratoire d'analyse : **EUROFINS**

Adresse: 80 - 84 RUE DES MEUNIERS - Bat. A1 - 92220 BAGNEUX

A.2. Listes des locaux visités

Crypte Archéologique / RDC - Circulation

Crypte Archéologique / Sous-sol - Locaux sociaux

A.3. <u>Listes des locaux non visités</u>

Néant



A.4. Présence de traces et débris

Туре	Localisation	Commentaire	
-			



B. <u>Identification des prélèvements et résultats</u>

Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m²)	Concentration surfacique (µg/m²)	Photo
Témoin - 1	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Entrée du site, portique de sécurité)	- (-)	-	<7,00	
Echantillon - 1	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Circulation devant comptoir Librairie)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	32 x 32cm	<72,3	
Echantillon - 2	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Angle sens circulation)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	32 x 32cm	<72,3	
Echantillon - 3	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Angle sens circulation)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	32 x 32cm	<72,3	
Echantillon - 4	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant sortie de secours)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	32 x 32cm	<72,3	
Echantillon - 5	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant maquette de Notre Dame de Paris)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	32 x 32cm	<72,3	E



Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m²)	Concentration surfacique (µg/m²)	Photo
Echantillon - 6	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant spot métallique)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	32 x 32cm	<72,3	
Echantillon - 7	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation croisement entre 2 poteaux zones archéologiques)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	32 x 32cm	<72,3	
Echantillon - 8	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant escalier bureau)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	32 x 32cm	<72,3	
Echantillon - 9	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / Sous-sol - Locaux sociaux (devant kitchenette et entrée vestiaire homme)	Dalle souple pvc (Etat d'usage / Sol propre)	32 x 32cm	<72,3	



C. Observations

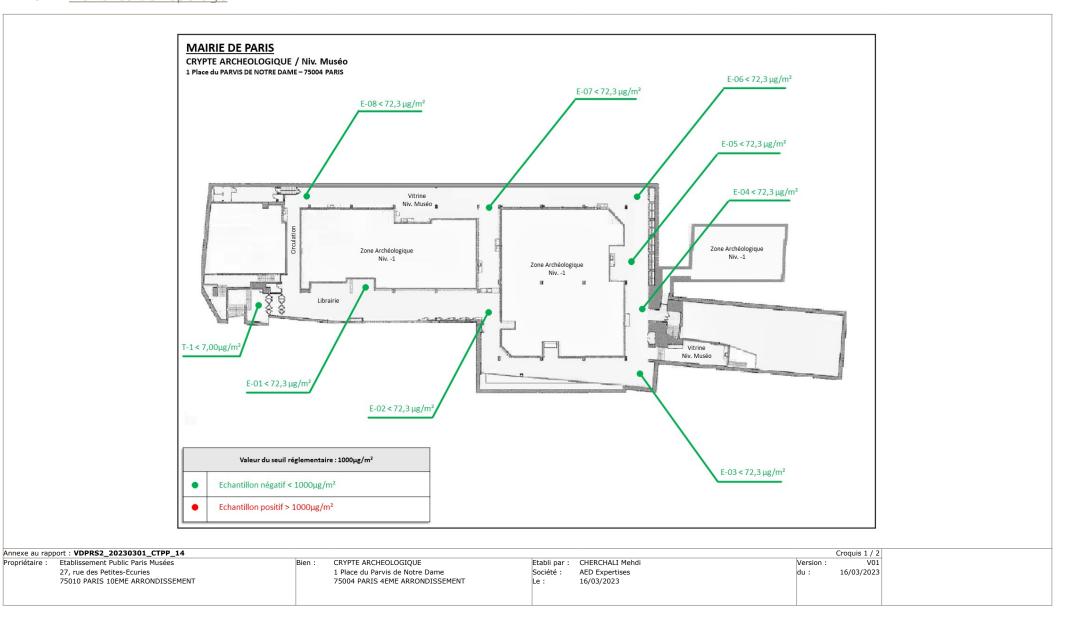
Néant

Fait à PARIS 4EME ARRONDISSEMENT, le 16/03/2023 Par : CHERCHALI Mehdi

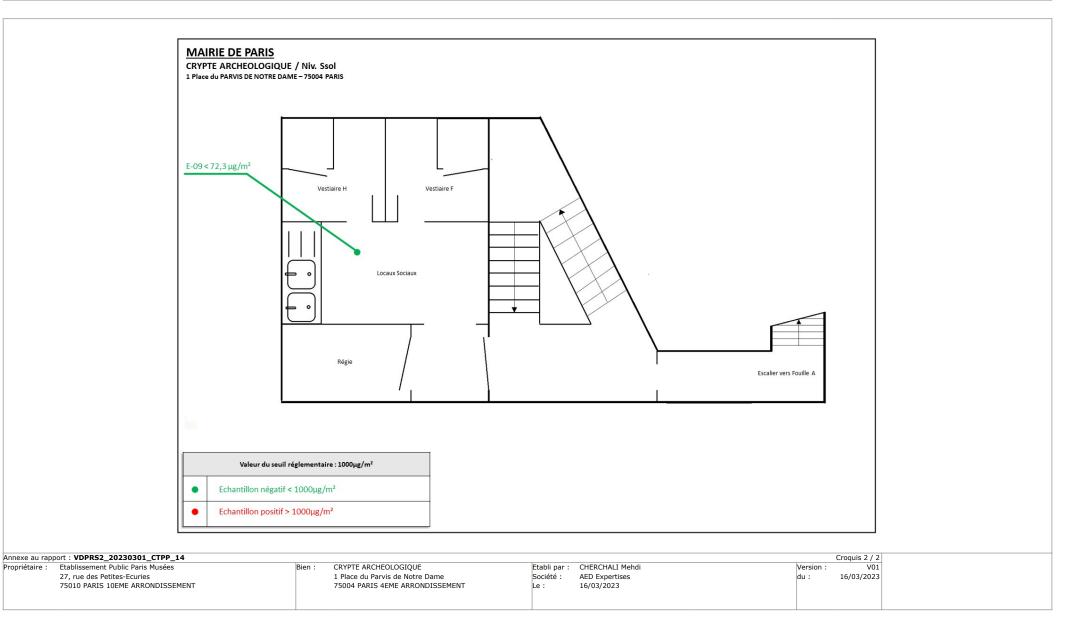




C.1. Planches de repérage









D. Résultats d'analyses

SARL AED EXPERTISES

Monsieur Mehdi CHERCHALI

ZAC des Aunettes - 10 Boulevard Louise Michel
91000 EVRY COURCOURONNES

Notre référence : AR-23-LH-012165-01

Numéro de dossier : 23H005702

Référence de dossier : VDPRS2_20230301_CTPP_14

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 23H005702-001 Référence *TEMOIN 1 OUI*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
- N° 23H005702-002 Référence ECHANTILLON 1 OUI 32 X 32CM, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
- N° 23H005702-003 Référence ECHANTILLON 2 OUI 32 X 32CM, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
- N° 23H005702-004 Référence ECHANTILLON 3 OUI 32 X 32CM, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
- N° 23H005702-005 Référence ECHANTILLON 4 OUI 32 X 32CM, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
- <u>N° 23H005702-006</u> Référence *ECHANTILLON 5 OUI 32 X 32CM*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
- N° 23H005702-007 Référence ECHANTILLON 6 OUI 32 X 32CM, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS



- N° 23H005702-008 Référence ECHANTILLON 7 OUI 32 X 32CM, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
- N° 23H005702-009 Référence ECHANTILLON 8 OUI 32 X 32CM, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
- N° 23H005702-010 Référence ECHANTILLON 9 OUI 32 X 32CM, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS



Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT ILE DE FRANCE SAS Analyses IDF

EUROFINS ABIDF 80-84 rue des Meuniers Bâtiment A1 92220 BAGNEUX

RAPPORT D'ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE SUR DES POUSSIERES AU SOL

N° de rapport d'analyse : AR-23-LE-018197-01

Dossier N°: 23A011399

Référence dossier Client: VDPRS2_20230301_CTPP_14 Référence Commande: EULHCF0001081023H005702

Date d'émission de rapport : 14/03/2023 15:12

Date de réception : 13/03/2023

Page1/2

001 002 003 004 005 N° Echantillon 23H005702-001 - 23H005702-002 - 23H005702-003 - 23H005702-004 - 23H005702-005 -Référence client de l'échantillon TEMOIN - 1 - OUI ECHANTILLON - 1 - ECHANTILLON - 2 - ECHANTILLON - 3 - ECHANTILLON - 4 OUI - 32 X 32CM OUI - 32 X 32CM OUI - 32 X 32CM - OUI - 32 X 32CM Poussière Poussière Poussière Poussière Poussière Matrice

Préparation du Plomb

LE07Q: Préparation plomb acido-soluble sur lingette

Surface essuyée avec la

lingette

Solubilisation

0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Solubilisation à *					
l'acide	l'acide	l'acide	l'acide	l'acide	
chlorhydrique	chlorhydrique	chlorhydrique	chlorhydrique	chlorhydrique	
	-				

Analyse du Plomb Acido-Soluble

LSA5N: Analyse plomb acido-soluble sur lingette

F-AAS [Spectroscopie d'absorption atomique dans la flamme (SAA)] - FD T 90-112 (NF X 46-032)

concentration en plomb acido-soluble	μg/Lingette(s)	<7.23 *	<7.23 *	<7.23	* <7.23 *	
Concentration en plomb acido-soluble calculée	μg/m²	<72.3	<72.3	<72.3	<72.3	
Limite de quantification calculée	μg/m²	72.3	72.3	72.3	72.3	

LSA5P : Analyse plomb acido-soluble sur lingette témoin

F-AAS [Spectroscopie d'absorption atomique dans la flamme (SAA)] - FD T 90-112 (NF X 46-032)

• • • • •	•		•	•		
Concentration en Plomb acido-soluble	μg/Lingette(s)	<7.00	*			
Limite de quantification calculée	μg/Lingette(s)	7.00	*			

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



67700 Saverne, FRANCE





Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE SUR DES POUSSIERES AU SOL

N° de rapport d'analyse : AR-23-LE-018197-01

Dossier N°: 23A011399

Référence dossier Client: VDPRS2_20230301_CTPP_14 Référence Commande : EULHCF0001081023H005702

Date d'émission de rapport : 14/03/2023 15:12

Date de réception : 13/03/2023

 N° Echantillon
 006
 007
 008
 009
 010

 Référence client de l'échantillon
 23H005702-006 - 23H005702-007 - 23H005702-008 - 23H005702-009 - 23H005702-010 - 20H005702-009 - 20H005702-010 - 20H00570

Préparation du Plomb

LE07Q: Préparation plomb acido-soluble sur lingette

Surface essuyée avec la

lingette

Solubilisation

0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
	0.1				
Solubilisation à *					
l'acide	l'acide	l'acide	l'acide	l'acide	
chlorhydrique	chlorhydrique	chlorhydrique	chlorhydrique	chlorhydrique	

Analyse du Plomb Acido-Soluble

LSA5N: Analyse plomb acido-soluble sur lingette

F-AAS [Spectroscopie d'absorption atomique dans la flamme (SAA)] - FD T 90-112 (NF X 46-032)

concentration en plomb acido-soluble	μg/Lingette(s)	<7.23 *	<7.23 *	<7.23 *	<7.23 *	<7.23 *	
Concentration en plomb acido-soluble calculée	μg/m²	<72.3	<72.3	<72.3	<72.3	<72.3	
Limite de quantification calculée	μg/m²	72.3	72.3	72.3	72.3	72.3	

L'incertitude de mesure concernant les résultats émis sur ce rapport peut être fournie sur demande.

Information réglementaire relative à la présence de plomb dans les poussières :

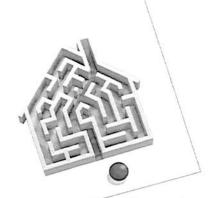
Le seuil réglementaire valide au moment de la validation du rapport d'analyse est fixé par arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique. Ce seuil est fixé à 1000 µg/m².'

Alex Balliet

Technicien de Laboratoire

cofrac

Page2/2



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 4052 Version 005

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur CHERCHALI Mehdi

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les

Amiante avec mention

Amiante Avec Mention

Date d'effet : 17/11/2022 - Date d'expiration : 16/11/2029

Amiante sans mention Amiante Sans Mention

Date d'effet : 17/11/2022 - Date d'expiration : 16/11/2029

Plomb

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet: 04/08/2021 - Date d'expiration: 03/08/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit. Edité à Saint-Grégoire, le 21/11/2022.



Artété du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâts et les critères de certification ou vireté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des immeubles bâts su Arrèté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des organismes de certification des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifie définissant les critères des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic manare dans les immeubles bâts et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifie définissant les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifie définissant les critères de certification des organismes de la réplementation thermique, et les critères d'accréditation des privateurs de la réplementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification des organismes des des personnes physiques réalisant les critères de certification des organismes de certification des organismes de certification des organismes de certification des organismes de certification des



cofrac ACCREDITATION N° 4-0522 PORTEE CATION DISPONIBLE SUR

Certification de personnes Diagnostiqueur

Portée disponible sur www.icert.fr



SAS HOLDING AED GROUPE 4 AVENUE GRAHAM BELL 33700 MERIGNAC FR

AGENT

DE LA CHAPELLE STONESIREET 18 GALERIE MARCHANDE 33370 TRESSES

Tél: 05 57 34 13 13 Fax: 05 57 34 06 62

Limal AGENCE LCSTRESSES@AXA1R

Portefeuille 0033074244

Vos références : Contrat nº 7627751904

Client nº 3396859804

AXA France IARD, atteste que:

SAS HOLDING AED GROUPE 4 AVENUE GRAHAM BELL 33700 MERIGNAC

Ainsi que:

SARL AED EXPERTISES 4 Avenue Graham Bell 33700 MERIGNAC

SARL AED AMIANTE ET ENVIRONNEMENT

226 Rue de l'Ecossais

69400 LIMAS

SARL AED EXPERTISES CENTRE AUVERGNE

77 Avenue de Gramont

03200 VICHY

SARL AED EXPERTISES AQUITAINE

4 Avenue Graham Bell

33700 MERIGNAC

AED SERVICES

4 Avenue Graham Boll 33700 MERIGNAC

AED FIDELIS EXPERTISES 4 Avenue Graham Bell

33700 MERIGNAC

sont titulaires d'un contrat d'assurance N° 7627751904 ayant pris effet le 01/07/2017 et garantissant sa responsabilité civile et professionnelle.

Activités garanties

CONSTATS ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE (DDT)

Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

100606060010114

- En cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, visé aux 1° à 7° de l'article L 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation
- En cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique (visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée)
 - L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (prévu à l'article L 1334-13 du Code de la Santé Publique)
 - Le Constat de Risques d'Exposition au plomb (CREP) (prévu aux articles 1-1334-5 et L-1334-6 du Code de la Santé l'ublique)
 - Le diagnostic de performance énergétique (DPE) (prévu à l'article 1.134-1 du Code de la Construction et de l'habitation)
 - L'état rélatif à la présence de termites dans le bâtiment (prévu à l'article 1. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation)
 - L'état de l'installation intérieure de gaz (prévu à l'article L. 134 6 du Code de la Construction et de l'habitation)
 - L'état de l'installation intérieure d'électricité [prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation]
 - L'état des risques et pollutions (**ERP**) (prévu à l'article L. 125.5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article).
 - L'information sur la présence d'un risque de **mérule** (prévu à l'article L. 133-9 du Code de la Construction et de l'habitation)

AUTRES PRESTATIONS

- Mesurages Loi Carrez et Loi Boutin
- Diagnostics de conformité aux normes de surface et d'habitabilité prêt à taux zèro (PTZ).
- Etats de conformité de la sécurité des piscines

Etats des lieux locatifs « Loi SCFI LIER »

- Diagnostics radon
- Diagnostics relatifs à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores

Diagnostics réglementaires d'accessibilité handicapés

Etat des installations d'assainlissement non collectif

Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Rédoction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division (EDD)

- Calcul des tantièmes
- Contrôle de la sécurité de l'installation électrique.
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments.
- Diagnostic technique global (DTG)

AUTRES DIAGNOSTICS

Constats et diagnostics cl-avant réalisés en dehors de la constitution du dossier technique dont notamment :

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE, notamment :

- Repérages prévus aux articles R 1134-20, R 1334-21, R 1334-22 du Code de la Santé Publique.
- Evaluations périodique de l'état de conservations des matériaux prévus à l'article R 1334-27 du Code la Santé Publique
- Examens visuels prévus à l'article R 1334 29 3 du Code de la Santé Publique
- Mesures d'empoussièrement prévues à l'article R 1134-25 du Code de la Santé Publique
- Dossiers Amianté des Partics Privatives (DAPP) prévus à l'article R 1334-29 4 du Code de la Santé Publique Repérages avant travaux, notamment prévus aux :
 - Décret n'2017-899 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
 - Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE DE PLOMB, notamment :

Repérages plomb dans le cadre de travaux et/ou démolition

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE DE PARASITAIRES, notamment :

Etat parasitaires dans le cadre et/ou travaux ou de démolition

Montant des garanties

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe 'autres garanties » ci-après)	10 000 000 € par année d'assurance
Dont : Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par année d'assurance
AUTRES GARANTIES	
Faute inexcusable (dommages corporels) Article 2.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dons 1 000 000 € par sinistre
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	885 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	1 500 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	500 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents / médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	35 000 € par sinistre
Défense [Art 5 des conditions générales]	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (Art 5 des conditions générales)	25 000 € par litige

La présente attestation ne peut engagor l'Assurour au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère

La présente attestation est valable pour la période du 01/07/2022 au 01/07/2023 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

> Falt à TRESSES le 14 juin 2022 Pour la société